

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. GAISLIN  
M. BAILLY

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. CORVOL a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

### Étaient absents :

Mme CABANIS.  
Mme MAUGEAIS.  
M. TRUBERT jusqu'à 20h40.  
M<sup>me</sup> DANIELOU jusqu'à 20h36.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h37.  
M<sup>me</sup> BATAILLE jusqu'à 20h32.

### Secrétaire de séance :

M. PAUGAM.



26/13 – 30 janvier 2024

## Finances - Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) - Appel à projets 2024.

Le rapporteur,

- rappelle le projet de travaux de réalisation d'un réseau de chaleur qui alimentera des bâtiments en chauffage et eau chaude. Le projet est basé sur un positionnement de la chaufferie sur le terrain devant le gymnase Louison Bobet. Ce positionnement a été choisi par rapport au foncier disponible pour accueillir la chaufferie, son silo et pour sa position centrale sur le projet. Pour le projet, une étude de giration a été réalisée pour vérifier la faisabilité des livraisons et estimer l'impact sur les places de stationnement.
- rappelle les bâtiments à raccorder au réseau de chaleur sont :
  - La mairie,
  - Le groupe scolaire Guy Gérard,
  - Le gymnase Louison Bobet,
  - La médiathèque,
  - La salle de la Grange du Logis,
  - La salle de la Métairie.
- informe que l'estimation de l'opération est de 1 441 969,00 € HT, décomposée comme suit :
  - Travaux pour un montant de 1 195 900,00 € HT,
  - Missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 171 258,00 € HT,
  - Etudes et frais divers pour un montant de 74 811,00 € HT.
- informe que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% du plafond de dépenses fixé à 700 000,00 € HT et de la D.S.I.L. à hauteur de 65,44% (arrondi) du coût prévisionnel de l'opération hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 210 000,00 € HT
- Subvention au titre de la D.S.I.L. : 943 575,20 € HT
- Part communale : 288 393,80 € HT

**Soit : 1 441 969,00 € HT**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant l'avis favorable émis par la commission « Travaux, bâtiments et voirie » du 10 janvier 2024,*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE :**

l'opération de réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur ;

**APPROUVE :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

**SOLLICITE :**

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 035-213502107-20240130-D\_24\_26\_13-DE

les subventions au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30% du plafond de dépenses fixé à 700 000,00 € HT soit 210 000,00 € HT, et au titre de la D.S.I.L., correspondant à 65,44% (arrondi) du coût prévisionnel de l'opération hors taxes soit 943 575,20 € HT ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

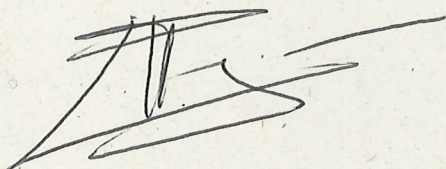
**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe PAUGAM.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

